



Etats Généraux de la Réforme au Gabon

Plan de Paix et de Réconciliation nationale

A l'Attention de :

- **Madame Rose Francine Rogombé**, Présidente intérimaire de la République
- **M. Eyegué Ndong**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- **M. Léonard Andjembé**, Président intérimaire du Sénat
- **M. Guy Nzouba Ndama**, Président de l'Assemblée Nationale
- **Madame Marie Madeleine Mborantsuo**, Présidente, Cour Constitutionnelle

et des

- **Partis politiques de l'opposition**
- **Membres et associations de la société civile gabonaise**

Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National
S/C BDP-Gabon Nouveau
P.O. Box 3216 TCB, West Orange, New Jersey, USA
Tel./Fax : +1 973.447.97.63
Email : cgrsn@coalitiondurefus.org
Site Internet : <http://www.coalitiondurefus.org>

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	3
A. Brève autopsie sociopolitique du Gabon après 42 ans de bongoïsme	4
A. 1. Désinstitutionnalisation	4
A. 2. Annihilation des intelligences	5
A. 3. Corruption	5
A. 4. La précarisation active et concertée des populations	6
- Conférence Nationale de 1990	8
- La Refondation, les Accords de Paris, la Trêve sociale	8
- L'atomisation des oppositions et des intellectuels	8
B. De la mise en place immédiate d'une plateforme de discussion et de dialogue	10
C. De la Réforme Constitutionnelle	10
C. 1. La nécessité de réparer les erreurs du passé	10
C. 2. Les innovations constitutionnelles	11
C. 2. 1. La « parlementarisation » du système politique gabonais	11
C. 2. 2. La création d'un Conseil des Sages / Conseil Présidentiel	12
C. 2. 3. Le renforcement de la Séparation des Pouvoirs	12
C. 2. 4. La consolidation du pouvoir du Référendum	13
C. 2. 5. La réduction des pouvoirs du gouvernement central par le renforcement de celui des provinces par la création de Parlements et de Gouvernements provinciaux	13
- <i>L'élection des Gouverneurs au suffrage universel direct</i>	13
- <i>L'institution de parlements et de gouvernements provinciaux</i>	13
C. 2. 6. Le renforcement des droits citoyens et la reconnaissance des valeurs traditionnelles	14
C. 2. 7. Le renforcement de la moralité publique	14
C. 3. Bénédiction de la Réforme des institutions proposée	14
- Des Parlements et Gouvernements Provinciaux	14
- Une décentralisation bénéfique	14
- Une démocratie gabonaise plus avérée	15
D. De la mise en place d'une Commission multipartite visant à organiser, en conjonction avec l'ONU, la prise en charge totale de l'organisation, au Gabon, d'élections générales dans un délai d'un an maximum	15
D. 1. Etablissement au Gabon d'une Commission multipartite visant à organiser, en conjonction avec l'ONU, la prise en charge totale de l'organisation, au Gabon, d'élections générales dans un délai d'un an maximum	15
D. 2. Des élections générales à deux tours dans un délai d'un an au maximum	16
E. De la mise en place d'un gouvernement de transition neutre	16
F. De la mise en place d'une Commission de la Vérité, de la Repentance et de la Réconciliation Nationale (COVERRNA)	17
F. 1. Repentance et Réconciliation	17
F. 2. Amnistie	17
F. 3. Vérité sur les crimes commis	18
F. 4. Vérité sur les fortunes détournées et cachées	18
F. 5. Le cas de l'armée	19
G. De la politique générale de redressement national	20
Conclusion	20

Etats Généraux de la Réforme au Gabon : Plan de Paix et de Réconciliation nationale

Introduction

Madame Rose Francine Rogombé, Présidente intérimaire de la République
M. Jean Eyegue Ndong, Premier ministre, Chef du Gouvernement,
M. Léonard Andjembé, Président intérimaire du Sénat,
M. Guy Nzouba Ndama, Président de l'Assemblée Nationale,
Madame Marie Madeleine Mborantsuo, Présidente, Cour Constitutionnelle,

Chers compatriotes de la société civile et politique gabonaise.

Cher peuple.

Il arrive des moments, dans la vie d'une nation, d'un peuple ou d'une société, où l'histoire et le devoir interpellent. Ce moment est arrivé pour le Gabon. Avec la soudaine disparition tragique, et hautement regrettable, de Monsieur Omar Bongo Ondimba, mort avant d'avoir pu laisser aux Gabonais les assises démocratiques que le peuple attend depuis 42 ans, s'ouvrent pour notre pays des perspectives nouvelles qui obligent la classe associative et politique, d'une part, et le peuple dans son ensemble, au dialogue et à la réconciliation nationale immédiats. Il s'agit tout simplement, sans plus tarder, de garantir à notre nation des lendemains meilleurs par une modernisation concertée des modes de fonctionnement et de gestion de notre pays.

C'est à ce dialogue que vous convie, par le Plan de Paix et Réconciliation Nationale ici proposé, la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National (ci-après la Coalition).

Comme vous le savez sans doute, les 30 et 31 mai 2009 se sont réunis à Bruxelles, sous l'égide de la Coalition, des compatriotes gabonais, dont la plupart font partie du potentiel gabonais expatrié, pour plancher sur l'impératif de la réforme au Gabon. C'est durant ce meeting baptisé du nom d'« Etats Généraux de la Réforme au Gabon » qu'a été adoptée la Constitution révisée du Gabon ci-jointe, que la Coalition porte à votre attention.

D'aucuns regarderont ce meeting comme un meeting partisan. Loin s'en faut. Ce meeting fut commandé par la nécessité de sauvegarder, en toute neutralité et pour le seul intérêt de notre pays, la paix et la pratique démocratique qui consolident les nations prospères. Le Gabon, personne ne peut en douter, est à un carrefour historique qui, s'il est bien géré, peut mener à la renaissance de notre pays, et s'il est mal géré, peut mener à la violence et au pire des chaos. Aucun citoyen conscient du danger d'instabilité qui guette le Gabon ne veut en arriver à de tels extrêmes.

D'où la nécessité d'engager immédiatement la nation sur la voie du dialogue, de la réconciliation, et surtout, de la Réforme.

Dans l'acte de révision constitutionnelle amorcé à Bruxelles par la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National, seuls ceux qui veulent la mort du Gabon y verront un acte partisan. Il faut bien, certes, et parfois avec des mots durs, analyser la débâcle de 42 ans de régime Bongo au Gabon, mais s'arrêter à ces simples mots durs, pour en rejeter le fond, serait faire preuve de cloisonnement mental. Pour sauver le Gabon, il faut avoir le courage de dire ce qui ne va pas et, ainsi, pouvoir apporter les solutions idoines aux défis multisectoriels qui attendent notre pays en cette période d'après-Bongo.

Il est également important de noter que, dès leur genèse, ni la Coalition du Refus et de Salut National, ni des mouvements comme le BDP-Gabon Nouveau qui en sont membres signataires, ne furent créés pour constituer, à priori, des organes de prise de pouvoir. Ils sont, depuis le départ, des organes intellectuels issus du simple désir des Gabonais, intellectuels ou non intellectuels, exilés ou non exilés, paysans ou cadres, de voir enfin émerger dans leur pays une démocratie capable de consolider l'état de droit, et ce dans un pays riche qui, du fait de 42 ans de débâcle politique et d'abandon, n'a pas su répondre aux attentes de progrès et de développement du petit million d'habitants que compte le Gabon. Le BDP, par exemple, ne devint politisé que parce que, en face, ceux qui avaient la charge de mener l'Etat se refusèrent à toute possibilité de redressement national.

Et pour vous en donner la preuve la plus absolue, la Coalition du Refus et de Salut National et même le BDP-Gabon Nouveau seraient prêts à se dissoudre si, en échange, vous donniez au peuple gabonais, dans la sincérité la plus totale, la Réforme démocratique que nous proposons dans ce document exactement comme nous la proposons, ni plus ni moins. En cela, nous tenons avant tout à souligner le détachement qui est le nôtre. Autrement dit, il n'y aurait jamais eu ni BDP ni Coalition si, au départ, les attentes des Gabonais avaient trouvé oreille favorable auprès de ceux qui, pendant 42 ans, n'ont pu en assumer valablement la réalisation.

Mais la politisation ne veut pas dire refus de l'ouverture. Au moment où, Omar Bongo mort, le Gabon se retrouve confronté à l'obligation de réforme et de cohésion nationale, la proposition ici construite offre une chance unique à notre pays non seulement de se refaire, mais aussi de renaître.

A. Brève autopsie sociopolitique du Gabon après 42 ans de bongoïsme

Les maux du Gabon sont multiples et il prendrait toute une thèse de doctorat pour en élucider le substrat destructeur. Parce que tout le monde au Gabon peut en énumérer le détail, il suffirait ici de résumer ces maux de la manière suivante :

A. 1. Désinstitutionnalisation : Pendant 42 ans, le Gabon a souffert d'une gestion familiale de l'Etat qui a eu comme effet néfaste de concentrer des pouvoirs exorbitants dans les mains d'un

seul homme et de sa famille. Cette gestion familiale a ensuite mené à une désinstitutionnalisation dangereuse qui, en concentrant tous les pouvoirs dans les mains du Président de la république, a totalement désarticulé l'Etat, tué l'Etat de droit et instauré le règne de la dictature, du despotisme et de l'arbitraire. La preuve : le Gabon était, depuis le 6 mai, dans un état de vacance de pouvoir avéré à cause de la maladie de Monsieur Bongo, mais aucune des institutions devant, comme le commande l'article 13 de la Constitution, constater cette vacance, n'osa en parler et tout le monde préféra pratiquer le mensonge et la langue de bois, sabordant ainsi la loi par peur de défier l'autorité d'un homme qui, pendant 42 ans, s'était érigé comme totem au-dessus de toutes les lois. Malgré les appels solitaires du BDP-Gabon Nouveau invitant, dès le 15 mai, les institutions à constater une vacance du pouvoir plus qu'évidente, toute la classe politique préféra s'abriter dans les faux semblants. Le Ministre de l'intérieur envoya même 300 policiers et gendarmes au Carrefour Rio le 23 mai pour empêcher un meeting public que le BDP voulait organiser pour interpeller le peuple et les institutions sur la nécessité de constater immédiatement la vacance du pouvoir. La disparition d'Omar Bongo, qui représente un fait tragique pour notre pays à cause de la non-préparation du pays à l'exercice démocratique, constitue donc désormais une unique opportunité pour le pays de se rallier autour d'un idéal démocratique qui permette à tous de se réaliser pleinement dans un esprit de réconciliation nationale.

A. 2. Annihilation des intelligences : Pendant 42 ans, la moralité publique et sociale s'est construite sur la base de la glorification d'Omar Bongo au point où le nom de Bongo, Dieu ait son âme, en est venu à se confondre avec la notion d'Etat. Servir l'Etat devenait ainsi, et automatiquement, synonyme de servir Bongo. Des groupes d'animation aux fastes et cérémoniels qui, jusqu'en 1990 et même après, visèrent à la promotion et à l'exaltation de la grandeur d'Omar Bongo, le Gabon, pendant 42 ans, traversa une période de destruction massive de ses valeurs. Du coup, en même temps qu'il tuait la moralité publique, sociale et culturelle, le bongoïsme normalisa les déviances et fit de l'arbitraire un outil de gouvernance que les Gabonais intégrèrent, sans en questionner la pertinence, dans leur mode vie. L'annihilation des intelligences qui en résulta, combinée au processus de désinstitutionnalisation susmentionné, mena le pays à l'infantilisation et à l'irresponsabilité généralisées. Dès lors, ce n'est plus la compétence et le travail bien fait qui comptèrent, mais la capacité à servir Omar Bongo, même quand cela impliquait le vol, la fraude électorale et le mensonge. Le peuple gabonais finit ainsi par accepter le règne du faux et des faux-semblants, allant même parfois jusqu'à préférer le mensonge qui arrange à la vérité qui dérange, tout cela au nom d'une supposée paix et d'une unité nationale mythiques. Tandis que ceux d'en haut mangeaient et vidaient le Gabon de ses richesses, ceux d'en bas, c'est-à-dire le peuple qui mourait dans les hôpitaux délabrés, acceptèrent sans broncher leur génocide, et attendirent passivement que Dieu, un jour, voulût bien résoudre, pour eux et en leur lieu et place, la malédiction bongoïste quadragénaire.

A. 3. Corruption : Pendant 42 ans, la corruption a été, dans le contexte de la désinstitutionnalisation et de l'annihilation des intelligences susmentionné, le fléau qui a le plus détruit le Gabon. Toutes les ressources de l'Etat ont ainsi été, pendant 42 ans, canalisées vers la

corruption politique qui a assis au Gabon l'idéologie du bongoïsme, c'est-à-dire cette culture de l'irresponsabilité qui, chez nous, a mené à la normalisation, dans l'impunité la plus totale, des déviances sociales, morales, politiques, économiques et culturelles que, ailleurs, l'Etat de droit réprime. Dans cette politique de passivation et de « pacification » active des populations par la corruption politique et économique, le système Bongo a, de manière fondamentale et très profonde, réussi à instituer au Gabon une idéologie du « mouton broute là où il est attaché », sans trop jamais craindre la réaction d'un peuple atomisé, divisé, tribalisé et préférant, dès lors, « s'accrocher pour ne pas tomber », et se résigner dans cet « on va encore faire comment » qui est à la source de la déchéance citoyenne au Gabon. C'est ainsi que, plutôt que de laisser le peuple librement décider de sa destinée par des élections libres, le régime en place préféra ruiner l'Etat en achetant les élections par le faste de campagne électorales à l'américaine, l'indécence des fêtes tournantes qui n'apportèrent jamais rien comme développement, et l'immoralité de sacs de riz et cuisses de dindon distribués à tout-va ; plutôt que d'investir l'argent du Gabon dans la construction des routes, des écoles et des hôpitaux, le régime en place préféra distribuer des milliards à des ministres pour soi-disant aller développer eux-mêmes leurs provinces. Et quand l'argent distribué pour le « développement » des provinces s'évaporait en cours de route, personne ne s'en inquiétait aucunement et personne n'était puni pour ces détournements. C'est ainsi que, d'année en année, et en toute impunité, la corruption, les détournements, les fastes où coulent à flots bières et fesses s'instituèrent en normes de gouvernance, menant ultimement à la disqualification de l'Etat de droit. Dès lors, et devant la perversion si impunément affichée par ceux que le système avait absorbés, tout le monde aspira à faire de la politique au Gabon, avec comme ultime aspiration de devenir ministre pour manger comme les autres. Au passage, c'est le Gabon qui se perdit.

A. 4. La précarisation active et concertée des populations : L'arme ultime qui a permis à Omar Bongo et à son régime de contrôler, puis de soumettre les Gabonais, découle de son utilisation méticuleuse de la précarité comme arme de dictat à l'encontre du peuple. Dès lors que trouver un emploi au Gabon ou obtenir une bourse d'études devint conditionné aux relations mafieuses qui voulaient que l'on proclama son allégeance à Omar Bongo avant que de pouvoir jouir du fruit de son talent, il devint très difficile aux Gabonais de trouver expression libre dans les domaines d'activité économique, politique et sociale qui font une citoyenneté accomplie. Ceci déclencha, dans la psychologie, la doxa et la praxis des Gabonais, le réflexe de la survie : tout le monde se mit à manger comme tout le monde. Ceux qui, comme certains opposants et intellectuels rentrés au pays, osèrent s'attaquer au système furent ostracisés politiquement et professionnellement, donc réduits à une précarité économique qui ne manqua jamais d'amoinrir leur résistance. Ainsi, le Gabonais devint conditionné à la crainte de voir son poste budgétaire refusé, sa bourse coupée, son père perdre son emploi, son passeport retiré et ses amis écroués pour sédition. Toute tentative d'affirmer ses droits devint, dans ce contexte, synonyme d'« offense à chef d'état » et d'« atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat ». Le peuple n'osa plus, dès lors, exiger de ses dirigeants la justice et les droits confisqués. Cette précarité alla même jusqu'à influencer les comportements des Gabonais de la Diaspora qui, alors même que

certaines avaient changé de nationalité ou avaient stabilisé leur situation professionnelle, continuèrent à craindre le régime Bongo, rejetant ainsi toute forme de revendication politique de leurs droits. Se retrouver dans un meeting de parti d'opposition, surtout quand celui-ci se proclamait radical, devint une malédiction à éviter à tout prix. A la fin, c'est l'indolence, l'individualisme et la passivité résignée qui s'installèrent, et avec eux, la déperdition et l'atrophie des énergies qui, dans la diaspora comme au Gabon, auraient pu contribuer au redressement national.

C'est par ces quatre maux, Mesdames et Messieurs, qu'est venue la mort du Gabon. La désinstitutionnalisation ayant tué l'Etat de droit, c'est-à-dire la capacité des institutions de la République à jouer leurs rôles respectifs dans le cadre d'un équilibre des pouvoirs pourtant avéré dans certaines de nos constitutions maintes fois révisées depuis 1991, on a eu au Gabon une situation paradoxale où deux Etats et deux lois fonctionnaient en parallèle. D'une part, il y avait l'« Etat papier », c'est-à-dire l'Etat formel inscrit sur le papier constitutionnel et dans les diverses lois organiques. Mais cet « Etat papier » qui, s'il avait été appliqué, aurait amené à un Etat de droit avéré, fut, pendant 42 ans, disqualifié. C'est ainsi que, d'autre part, il y eut, l'« Etat Bongo », c'est-à-dire l'Etat informel qui, lui, découlait des lubies mafieuses d'un seul homme, de sa famille et des quelques appointés qui en devinrent l'ossature. C'est cet Etat de l'informel et de l'arbitraire qui, à la fin, triompha et fit de la corruption l'essence même de son règne. Les conséquences, vous les savez tous : une économie inexistante, la précarité, la paupérisation sociale, culturelle et économique, la pauvreté, la géopolitique tribaliste, la fraude électorale, les faux-semblants, les discours creux, et nous en passons. A la fin, le Gabon, pour les besoins d'un seul homme, devint une « République monarchique » où la Constitution ne voulut plus rien dire. Elle devint un simple papier où l'on consignait, côte à côte, des « mots » qui, en surface, semblaient conforter les droits démocratiques du peuple, mais qui, au fond, les niaient dans le même temps. C'est ainsi que des termes inacceptables comme la « Présidence à vie », la « monarchie » et le « despotisme » se déguisèrent, spécifiquement dans la Constitution de 2003, sous le couvert d'artifices comme 1) les élections à un tour (car facilement gagnables par une majorité relative de 10%), 2) le mandat présidentielle renouvelable *ad vitam aeternam*, 3) l'omnipotence et l'omniprésence du Président de la République asphyxiant les institutions législatives et judiciaires, et nous en passons.

Comment alors imaginer une renaissance du Gabon par autre chose qu'une refonte totale de notre système politique, ce qui veut dire commencer par le socle de tout ce qui consolide les nations, c'est-à-dire une Constitution qui entérinerait, une bonne fois pour toutes, tous les grands principes, toutes les vérités immanentes et absolues qu'impose la confection d'un Etat de droit et de démocratie qui tienne compte de tous les errements qui, pendant 42 ans, ont tétanisé le progrès politique, économique, social et culturel au Gabon ?

Ne nous y trompons pas. Pendant 42 ans, nous avons assisté au Gabon à ce qu'il convient d'appeler de simples maquillages politiques et socio-économiques. De 1990 à 2009, ces maquillages n'ont rien produit de concret qui puisse rassurer les populations sur la capacité de

ses dirigeants à réellement projeter le pays sur la pente du développement durable. Le déficit démocratique, combiné au déficit né de la suppression des intelligences, a fait du système en place un système fondamentalement nuisible et réfractaire à toute possibilité de progrès. C'est ainsi qu'il est possible d'énumérer, pêle-mêle, certains des maquillages progressistes qui, malgré les illusions créées, n'ont finalement aboutit à rien de positivement durable pour notre pays. Laissant de côté les illusions anciennes nées du parti unique telles la « Rénovation » et le « Progressisme démocratique et concerté », consacrons-nous aux quelques exemples contemporains idoines :

Conférence Nationale de 1990 : par naïveté, la nation gabonaise laissa ici passer la plus belle opportunité qu'elle avait de véritablement poser les bases institutionnelles à même d'assurer le redressement national de manière durable. La Conférence Nationale manqua non seulement de se positionner comme souveraine, elle tomba également dans le piège de cette naïveté, cette « pitié » bien africaine qui fait que, par copinage ou par infantilisme, on confonde « humanité » et « Etat ». Parce qu'ils eurent pitié de Bongo, et surtout parce qu'ils firent confiance en ce qu'ils croyaient encore entrevoir comme lueur d'humanité chez l'homme, ils manquèrent d'affirmer le pouvoir de l'Etat dans son caractère le plus absolu, c'est-à-dire un Etat de droit qui, en se positionnant au-dessus des hommes et de leurs préférences, au-dessus des familles et des préférences ethniques, pouvait, par l'intronisation des seules valeurs de droit et de loi qui en fortifient la neutralité, se poser en arbitre des comportements et en redresseur des déviances. Dès 1993, au moment des premières élections présidentielles multipartistes du Gabon depuis 1967, les conférenciers de 1990 apprirent à leurs dépens et aux dépens du peuple gabonais, qu'ils avaient raté non seulement le test de la démocratie, mais aussi le coche de l'histoire. Depuis, le régime en place a totalement dénaturé l'esprit réformiste de 1990, ramenant peu à peu le pays à la « République monarchique » qui se préparerait aujourd'hui, si l'on en croit certaines rumeurs, à la transmission héréditaire du pouvoir.

La Refondation, les Accords de Paris, la Trêve sociale : Ce furent encore là des artifices qui, comme l'histoire a pu le prouver, ne menèrent nulle part. Du moment que les considérations institutionnelles ne firent jamais vraiment partie de la culture politique gabonaise telle qu'exprimée par la classe politique qui négocia ces compromissions, il ne put jamais y avoir d'avancée démocratique véritable au Gabon. Des « accords » furent scellés, des opposants et intellectuels furent absorbés dans le régime, mais les mêmes causes menant toujours aux mêmes effets, le résultat fut le même : le blocage politique et économique se fit encore plus insoluble, encore plus chronique et encore plus permanent.

L'atomisation des oppositions et des intellectuels : L'absorption des opposants et des intellectuels les plus valables que le Gabon ait jamais eus aurait dû être un facteur de redressement national et de gestion responsable du pays. On n'absorbe pas autant d'énergies, autant d'intelligences sans résultats et sans progrès positifs ! Quand il n'y a pas progrès, il faut avoir le courage de se poser les bonnes questions et, par la suite, de réformer. Il nous semble que toute personne entrée dans le système Bongo, aussi intelligente soit-elle, a fini par reconnaître la

capacité du système à rendre impotente toute énergie, et à disqualifier toute initiative pouvant aller dans le sens du redressement national.

Et si l'on ajoute à cela la succession des gouvernements de « combat » désarmés et les « actions pour le Gabon » jamais commencées, l'on comprend finalement que continuer à croire que le Gabon, sans réformes profondes, et avec le même système en place, pourrait se développer, est une illusion des plus hérétiques et des plus dangereuses.

Il y a donc, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, un devoir absolu de réforme au Gabon. Il faut à chaque portion de la population gabonaise s'engager, dès maintenant, dans cet esprit d'introspection qui permettrait à notre pays, sans haine et sans violence, de commencer le processus de réforme, de dialogue et de réconciliation nationale qui épargnerait à notre pays les affres de la guerre civile et de la violence.

D'où le travail commencé à Bruxelles par les Gabonais réunis au sein de la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National. Loin de l'extrémisme dont on accuse souvent, à tort, ses membres, la Coalition s'est, avant tout, voulue une force de propositions pratiques en vue de la Réforme profonde du Gabon.

Elle propose ainsi, pour sortir immédiatement le Gabon de l'impasse politique dans lequel il se trouve bloqué, le plan de paix suivant, qui s'articule autour de cinq points principaux, à savoir :

- 1) La mise en place immédiate d'une plateforme de discussion et de dialogue entre la Coalition, les représentants des institutions de la République, les forces politiques en présence et la société civile gabonaise, en vue de l'application de la Réforme profonde des institutions imposée par la nouvelle Constitution du Gabon telle que promulguée, en toute neutralité, sans haine et sans esprit partisan, par la Diaspora gabonaise réunie à Bruxelles les 30 et 31 mai 2009 ;
- 2) La Réforme constitutionnelle, dont la matrice vient d'être promulguée à Bruxelles par les patriotes gabonais réunis au sein de la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National ;
- 3) La mise en place d'une Commission multipartite visant à organiser, en conjonction avec l'ONU, la prise en charge totale de l'organisation, au Gabon, d'élections générales libres et démocratiques dans un délai d'un an maximum ;
- 4) La mise en place d'un gouvernement de transition neutre visant à accompagner, pendant un an, le processus de réforme en vue d'une élection transparente visant à établir, pour la toute première fois de l'histoire du Gabon, la légitimité des institutions et l'établissement d'un Etat de droit qui ait la confiance des Gabonais et qui permette le progrès et le développement durables au Gabon ;
- 5) La mise en place d'une Commission de la Vérité, de la Repentance et de la Réconciliation Nationale (COVERRNA) qui, en échange d'une amnistie générale pour les membres du Régime Bongo qui y participeraient, rétablirait l'entente nationale sans exclusive et amènerait le pays à une situation de paix optimisée en vue du redressement national.

B. De la mise en place immédiate d'une plateforme de discussion et de dialogue

Nous proposons la mise en place immédiate d'une plateforme de dialogue et de discussion entre le gouvernement, la Coalition et les autres acteurs de la société politique et civile gabonaise, en vue de l'application de la Réforme profonde des institutions imposée par la nouvelle Constitution du Gabon telle que promulguée, en toute neutralité, sans haine et sans esprit partisan, par la Diaspora gabonaise réunie à Bruxelles les 30 et 31 mai 2009. Cette plateforme de discussion se veut le début d'un processus ayant pour finalité ultime la démocratisation du Gabon selon les principes évoqués dans ce plan de paix.

Les Gabonais de la Diaspora réunis au sein de la Coalition sont ainsi prêts à mettre en place une structure de discussion qui pourrait commencer, sur place au Gabon, le dialogue avec le gouvernement sur le processus de réforme et de démocratisation immédiate au Gabon. Une délégation serait prête à se rendre sur place dans les meilleurs délais pour mettre sur pied cette plateforme et en entériner l'organigramme de la Réforme.

C. De la Réforme Constitutionnelle

Plus que tout autre chose, et pour tout pays, la réforme constitutionnelle est à la base de tout exercice visant à définir ou redéfinir la forme de gouvernement devant régir l'entente nationale. Pour le Gabon, la refonte de ce contrat social s'impose de lui-même au vu des errements de 42 ans qui ont conduit notre pays au bord du gouffre économique et politique.

Dans le document constitutionnel adopté à Bruxelles, que vous trouverez inclus dans ce dossier, il ressort les grands principes suivants :

C. 1. La nécessité de réparer les erreurs du passé

Réparer les erreurs du passé revient, surtout, à ramener, dans la Constitution, l'esprit de démocratie né de la tentative de réconciliation nationale de 1990 : la Conférence nationale de 1990 avait produit une Constitution née de l'entente nationale. Si l'esprit de cette Constitution avait été préservé, et ses injonctions respectées, il va sans dire que le Gabon aurait, depuis, fait d'énormes progrès non seulement sur le plan démocratique, mais également, et par conséquent, sur le plan économique.

C'est pour remédier à ces manquements que la Constitution ici proposée à la nation gabonaise a entériné :

- la suppression du mandat de 7 ans à renouvellement illimité et le retour au mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une fois, pour un maximum de 10 années consécutives;
- la suppression du Sénat et son remplacement par des parlements provinciaux;
- la suppression du poste de Vice-président de la République ;

- la suppression du mode de scrutin à un tour et le rétablissement du mode de scrutin à deux tours pour toutes les élections politiques nationales ou locales.

Autrement dit, il s'agit non seulement de restaurer dans toute son ampleur l'esprit démocratique de la Constitution de 1991, mais également d'en amplifier la portée dans le but ultime d'éviter que quelque président que ce soit, et/ou quelque régime que ce soit, ne puisse plus jamais manipuler la Constitution en vue de servir les intérêts particuliers d'un homme ou d'un clan.

Vu que le blocage qui tétanise actuellement le Gabon est un blocage dont la genèse se trouve dans la crise institutionnelle que vit le pays depuis 42 ans, et que ce blocage est de nature à mener le pays à la violence généralisée, ce que ne souhaite aucun Gabonais, surtout en ce moment de transition politique caractérisée par le vide institutionnel, il est plus que jamais nécessaire de commencer par le commencement et de s'accorder sur un modèle de gouvernance qui soit à même de moderniser le Gabon et de le lancer sur la pente du développement durable.

Or, vu que le refus qui a été celui du régime Bongo de démocratiser véritablement le Gabon depuis la Conférence Nationale de 1990 a mené à une rapide et radicale régression des droits et libertés au Gabon, ce qui a constitué une grave atteinte au bien-être et à la dignité du peuple gabonais, il est essentiel d'articuler, dès maintenant, une réforme qui soit capable de répondre non seulement aux aspirations démocratiques des Gabonais, mais également à la potentialisation des forces vives de la nation en vue du progrès et du développement durables dans le cadre d'un Etat de droit véritable.

Et pour que ce progrès soit possible, il faut ajouter à la Constitution de 1991 un certain nombre d'innovations qui puissent résoudre, une bonne fois pour toutes, la crise institutionnelle gabonaise et, dans le même temps, potentialiser, une bonne fois pour toutes, le Gabon.

C. 2. Les innovations constitutionnelles

Les innovations constitutionnelles visées dans la Constitution proposée par la Coalition, jointe à ce dossier, concernent surtout la réduction des pouvoirs du Président de la République avec divers garde-fous institutionnels, dont notamment:

C. 2. 1. La « parlementarisation » du système politique gabonais :

- Nous proposons que le Premier ministre soit désormais obligatoirement proposé par le parti ou la coalition majoritaire au Parlement ;

- Nous proposons le renforcement des pouvoirs du Premier ministre pour qu'il soit désormais co-gestionnaire de l'Exécutif, et non plus simple exécutant des lubies présidentielles ; par ailleurs, nous proposons que le Premier ministre soit désormais responsable devant le Parlement et non devant le Président de la République : Ainsi, seul le Parlement pourra dorénavant démettre le Premier ministre ; le Premier ministre sera donc une vraie autorité de l'Etat car il pourra

désormais réellement gouverner, mais sans risque d'inamovibilité. Par ailleurs, dans sa gestion quotidienne du pays, une simple motion de défiance ou de censure par le Parlement pourra le désavouer. Ces nouveaux rapports forceront le gouvernement au travail et à l'affirmation de la moralité publique ;

- Nous proposons que les ministres aient désormais obligation de justifier de la gestion de leurs budgets et allocations à la fin de chaque trimestre non seulement au devant de la Cour des comptes, et ceci dans le cadre d'émissions télévisées en direct sur une chaîne publique. Les populations auront ainsi l'occasion de connaître l'utilisation réelle des deniers publics et ce que les pouvoirs publics en font.

- Nous proposons, enfin, des amendements qui feront que les cas de vacance temporaire ou définitive du pouvoir soient désormais mieux clarifiés et mieux renforcés ;

C. 2. 2. La création d'un Conseil des Sages / Conseil Présidentiel :

Nous proposons, en remplacement partiel du Sénat, la création d'un Conseil des Sages (9 Sages élus dans les 9 provinces du pays par les parlements provinciaux), qui deviendrait Conseil Présidentiel dans le cadre des sessions communes avec le Président de la République, avec pouvoir de veto sur le Président dans certains cas exceptionnels. Cette innovation donne une touche particulièrement symbolique au système politique gabonais qui associe désormais les neuf Sages élus au suffrage indirect par les Parlements Provinciaux des neuf provinces du Gabon à la gestion du pays au sein du Conseil Présidentiel, avec pour but ultime de rendre plus transparent et moins arbitraire l'exercice du pouvoir par le Président de la République. En définitive, le Conseil des Sages évitera la patrimonialisation de ressources géopolitiques en orientant les réflexions sur l'impact symbolique des décisions gouvernementales sur leurs populations respectives, ceci dans le but d'initier la mise en perspective d'une anthropologie de l'idéologie politique et la consolidation de la conscience nationale au Gabon.

C. 2. 3. Le renforcement de la Séparation des Pouvoirs :

Nous proposons notamment qu'avec, d'une part, un vrai pouvoir parlementaire comme proposé ci-dessus et, d'autre part, l'introduction de multiples contre-pouvoirs, y compris une plus forte affirmation de l'indépendance de la justice, avec notamment l'élection non seulement des Présidents des Cours composant le corps judiciaire du pays, mais aussi de la majorité des membres de ces Cours, y compris le Président de la Cour Constitutionnelle, il soit mis un frein au pouvoir du Président de la République sur la branche judiciaire. Nous proposons également que toute tentative de modification de la Constitution soit rendue plus difficile, et surtout, qu'aucune modification de la Constitution ne soit plus possible au Gabon sans ultimement passer par le référendum. Nous proposons, par ailleurs, qu'un Conseil Suprême résolve désormais, de manière spécifique, les conflits de séparation et d'équilibre des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

C. 2. 4. La consolidation du pouvoir du Référendum :

Nous proposons que le Référendum devienne plus que jamais arbitre des nombreux aspects qui puissent améliorer ou compromettre le fonctionnement optimal de la République ; nous proposons d'en faire non seulement l'ultime outil de contrôle, de correction et de redressement des actes politiques nuisibles, mais également un outil de concertation et d'entente nationale capable de donner au peuple plus de voix dans la direction politique, économique, sociale ou culturelle que doit prendre le Gabon.

C. 2. 5. La réduction des pouvoirs du gouvernement central par le renforcement de celui des provinces par la création de Parlements et de Gouvernements provinciaux:

En compensation de la perte du Sénat, nous proposons d'optimiser le rôle que les Sénateurs jouaient au Parlement national (ici supprimé) et d'excentrer ce rôle directement vers les provinces. Autrement dit, la disparition du Sénat ici ne constitue aucunement une perte totale. Bien au contraire, le rôle que jouaient les Sénateurs comme représentants, au sein du Parlement national, des collectivités locales, trouve un meilleur sens et une consolidation plus efficace dans l'établissement de Parlements provinciaux qui pourraient, sur le plan local, renforcer le rôle des collectivités locales et en faire les acteurs de la gestion des patrimoines économique, politique, social et culturel de leurs provinces. Sur le plan concret, cette réforme entraînerait :

- *L'élection des Gouverneurs au suffrage universel direct* : Nous proposons ici que les gouverneurs soient désormais élus au suffrage universel direct au moment des élections présidentielles ; nous proposons qu'ils deviennent ainsi les chefs élus de l'Exécutif provincial dans le cadre de gouvernements provinciaux aux pouvoirs de gestion étendus ;

- *L'institution de parlements et de gouvernements provinciaux* : Nous proposons que soient créés des Gouvernements et parlements provinciaux avec autonomie budgétaire et prérogatives sur la gestion économique et politique de la province. Ainsi, plutôt que d'avoir une politique nationale centralisée et sans réel effet sur le développement des provinces, nous proposons de supprimer l'idée des fêtes tournantes et de permettre ainsi, par l'institution de gouvernements et parlements provinciaux, la naissance d'une philosophie de gestion des provinces basée sur la permanence et la durabilité d'institutions politiques et de structures économiques locales. Ainsi, plutôt que de tout attendre du gouvernement central et d'enregistrer des progrès au compte goutte, nous proposons que les provinces n'aient plus à attendre 9 ans pour que les fêtes tournantes leur apportent 25 milliards immédiatement évaporés. Nous proposons que la Constitution force désormais le gouvernement central à verser chaque année 1,3% du budget national à chaque province, ce qui aboutit à presque 25 milliards annuels minimum pour chaque province si le budget est, par exemple, de 1800 milliards ; les provinces pourront ainsi, entre autres, construire leurs propres écoles, leurs propres hôpitaux et leurs propres routes provinciales, y compris développer une politique de fiscalité provinciale, et ainsi mieux assurer leurs propres besoins de développement conformément à leurs propres réalités.

C. 2. 6. Le renforcement des droits citoyens et la reconnaissance des valeurs traditionnelles:

Nous proposons que les Gabonais voient leur Constitution désormais mieux garantir leurs libertés les plus fondamentales, y compris le droit à une libre expression ne pouvant plus être facilement compromise par les pouvoirs publics ; nous proposons aussi l'enseignement obligatoire des langues gabonaises à l'école ; nous proposons, par ailleurs, que le mariage traditionnel ou coutumier soit reconnu au Gabon au même titre que le mariage à l'état-civil.

C. 2. 7. Le renforcement de la moralité publique :

Nous proposons non seulement que soit désormais introduite l'obligation de la déclaration du patrimoine personnel de chaque élu au début et à la fin de son mandat, y compris le Président de la République et le Premier Ministre, nous proposons également que soit désormais procédé à la confirmation, par le Parlement, de tous les ministres et cadres supérieurs et militaires de l'Etat nommés par le Président et le Premier Ministre aux fins non seulement d'établir leurs compétences, mais aussi leur moralité, au travers de sessions de questions-réponses lors des sessions spéciales des Commissions parlementaires. Ceci forcera le Président et le Premier Ministre à ne nommer que des personnes compétentes et filtrera les nominations fantaisistes basées sur le népotisme et le clientélisme.

C. 3. Bénéfice de la Réforme des institutions proposée :

- **Des Parlements et Gouvernements Provinciaux :** l'institution de Parlements et de Gouvernements provinciaux, qui compense la suppression du Sénat, sera plus propice au développement politique, économique et culturel des provinces : cela permettra le retour aux provinces des jeunes, et certains jeunes ou retraités choisiront de revenir en province y faire une politique de proximité plus utile au pays que celle pouvant être faite à partir de Libreville dans un Sénat limité dans sa portée nationale ; d'autres jeunes pourront choisir de devenir membres du Parlement provincial au lieu du parlement central. Ce désenclavement politique et économique des provinces rendra, à terme, la vitalité culturelle perdue des provinces tout en permettant un développement effectif des provinces basé à la fois sur le génie provincial et une exploitation plus optimale des potentialités de chaque province. Ceci n'exclut évidemment pas le partage de la richesse nationale car les provinces riches auront forcément à contribuer au développement des provinces pauvres. D'où l'obligation de réserver, au minimum, 1,3% du budget national à chaque province, avec la possibilité d'aller à 3% maximum en fonction de la démographie et d'autres réalités telles que la présence d'industries nécessitant investissements particuliers.

- **Une décentralisation bénéfique :** l'institution de budgets provinciaux considérables et obligatoires vont désormais permettre la naissance d'économies provinciales tout autant que la décentralisation de l'économie ; à terme, cette décentralisation au profit des provinces devrait permettre aux provinces d'assurer leur propre développement, de se construire des économies provinciales, de construire leurs propres écoles, hôpitaux, etc. sans attendre d'avoir à mendier quoique ce soit du gouvernement central. Ainsi, le gouvernement central aura, par exemple, la

charge des routes nationales alors que les provinces auront la charge des routes provinciales. Les provinces auront en même temps la possibilité d'augmenter leur budget provincial par des activités de génération de fonds supplémentaires (fiscalités diverses, etc.) ;

- **Une démocratie gabonaise plus avérée** : par le renforcement des pouvoirs du Parlement et du Premier ministre, la consolidation de la Séparation des Pouvoirs, l'affirmation de l'indépendance des Cours et des juges, le renforcement des droits citoyens, la démocratie gabonaise est ici consolidée et avérée. Elle sort ainsi de l'arbitraire d'institutions qui n'ont jamais pu vraiment servir les intérêts politiques et économiques de la Nation.

Autrement dit, au lieu du multipartisme sans démocratie qui a caractérisé la marche politique du Gabon depuis près de 20 ans, plus précisément depuis la Conférence nationale de 1990, cette proposition de Réforme Constitutionnelle donne véritablement naissance à une démocratie gabonaise non seulement effective, mais également innovante. Nous ne nous contentons plus simplement d'imiter le système institutionnel français, nous innovons et rendons enfin nos provinces présentes dans la gestion directe de la chose publique au bénéfice de la Nation tout entière.

D. De la mise en place d'une Commission multipartite visant à organiser, en conjonction avec l'ONU, la prise en charge totale de l'organisation, au Gabon, d'élections générales dans un délai d'un an maximum

Dans la mesure où, depuis 1967, c'est-à-dire depuis l'époque du parti unique à l'époque du multipartisme, le Gabon n'a jamais connu d'élections à même d'établir la légitimité de ses dirigeants, nous proposons qu'il soit institué ce que nous appelons l'« Année Zéro » de la politique gabonaise. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Tout simplement la nécessité pour le pays, dans le cadre de la réforme ici proposée, et en tenant compte des erreurs et errements du passé, de remettre à plat non seulement toutes les institutions de la République en vue d'une réforme profonde, mais également de doter les nouveaux dirigeants issus de la réforme d'une légitimité démocratique à toute épreuve. L'« Année Zéro » de la politique gabonaise suppose, ainsi, la capacité du pays de se réunir dans le cadre d'un dialogue national aux fins de redéfinir pour la postérité les fondements institutionnels devant régir la marche du pays dans les domaines politique, économique, hégémonique, social et culturel.

Cette remise à plat commence, par conséquent, par l'organisation d'élections crédibles au Gabon. Pour y arriver, la démarche méthodologique suivante s'impose d'elle-même :

D. 1. Etablissement au Gabon d'une Commission multipartite visant à organiser, en conjonction avec l'ONU, la prise en charge totale de l'organisation, au Gabon, d'élections générales dans un délai d'un an maximum : Nous proposons que cette commission, composée de toutes les tendances de la société civile et politique gabonaise, ait pour but de travailler

étroitement avec l'ONU dans la mise en place de mécanismes capables de rendre l'ONU compétente à 100% dans les domaines suivants :

- L'organisation d'un recensement général de la population sur la base à la fois de procédés biométriques et la constitution d'une base de données résultant dans l'établissement d'un fichier informatique qui va permettre de gérer la production rationnelle et cohérente de documents d'état-civil à base biométrique (passeports, cartes d'identité nationales, livrets familiaux, permis de conduire, etc.) ;
- l'optimisation et l'établissement de listes électorales optimisées à base biométrique, ce qui permettrait la génération plus rationnelle de listes électorales fiables ;
- la mise en place d'une Commission électorale indépendante sous supervision onusienne capable de centraliser électroniquement le résultat des élections sans autre intervention de l'Etat gabonais que le simple fait d'accompagner la mise en place du processus et de contribuer à son financement.

D. 2. Des élections générales à deux tours dans un délai d'un an au maximum : Dans le cadre de la réforme proposée et suite à l'acceptation de tous les partenaires sociaux et politiques de cette réforme, nous proposons que la Nouvelle Constitution soit soumise au peuple pour promulgation par référendum et de nouvelles élections générales (présidentielles, législatives, locales) organisées dans un délai d'un an maximum.

La légitimité des élections ayant toujours été à la base du déficit démocratique du Gabon, seul l'ONU nous semble à même de permettre à notre pays de se doter des bases électorales qui garantiraient, par la suite, une continuité démocratique au Gabon.

Mais il est surtout important de voir le potentiel de cohésion sociale et politique qui pourrait résulter d'élections crédibles au Gabon. Nous pensons que des élections crédibles et hautement transparentes et démocratiques auraient pour effet ultime :

- de redonner confiance en les institutions de la République ;
- de transformer une unité nationale de façade en une unité nationale consolidée, responsable et consentie ;
- et de mettre tout le monde au travail sur la base d'une motivation nouvelle basée sur l'amour de la patrie, la vocation de service et le travail bien fait.

E. De la mise en place d'un gouvernement de transition neutre

Nous proposons, suite à la promulgation référendaire de la Nouvelle Constitution de la République gabonaise par le peuple, la mise en place d'un gouvernement de transition neutre visant à accompagner le processus de réforme en vue d'une élection transparente visant à établir, pour la toute première fois dans l'histoire du Gabon, la légitimité des institutions et

l'établissement d'un Etat de droit qui ait la confiance des Gabonais et qui permette le progrès et le développement durable au Gabon.

La composition d'un tel gouvernement sera laissée à l'appréciation de la société civile et politique, aux fins d'assurer une transition efficace et effective et la mise en place des structures et réforme nécessaires en amont des élections générales.

F. De la mise en place d'une Commission de la Vérité, de la Repentance et de la Réconciliation Nationale (COVERRNA)

Nous proposons la mise en place d'une Commission de la Vérité, de la Repentance et de la Réconciliation Nationale (COVERRNA) qui, en échange d'une amnistie générale pour les membres du Régime Bongo qui y participeraient, rétablirait l'entente nationale sans exclusive et amènerait le pays à une situation de paix optimisée en vue du redressement national.

Autrement dit, la COVERRNA aura pour but d'assurer l'entente et la cohésion nationale sur fond de repentance et de vérité, selon les principes suivants :

F. 1. Repentance et Réconciliation : L'idée de la Repentance est très importante car la repentance a comme corollaire immédiat le pardon. Autrement dit, comment pardonner à une personne quand cette personne n'a ni avoué ses crimes ni demandé pardon ? Toute possibilité de réconciliation nationale passe donc obligatoirement par la repentance de ceux qui, dans le régime Bongo ou en dehors, auront commis des crimes contre le Gabon, qu'il s'agisse de crimes politiques, économiques ou humains. Desmond Tutu disait à cet effet qu'une faute n'est pas oubliée parce qu'elle est avouée. Nous ajouterons cependant qu'une faute peut être mieux pardonnée dès lors qu'elle serait avouée en toute sincérité. La réconciliation nationale serait donc le fruit d'accumulations d'expériences éthiques et pragmatiques dans l'effort de rétablissement de la justice sociale consenti et favorisé par les amnistiés. Dès lors, le pays s'engagera sur la voie du pardon et de la réconciliation nationale, mais à la seule condition que les dignitaires ainsi visés, puis pardonnés, acceptent de perdre leurs vieilles habitudes. Il est entendu que l'avènement de l'Etat de droit par la réforme voudra dire, cette fois, punition automatique pour les crimes économiques commis après le pardon national résultant de l'amnistie.

F. 2. Amnistie : L'amnistie générale accordée par le peuple aux membres du régime Bongo en vue de la Réconciliation nationale ne serait rien d'autre que l'aboutissement au point de convergence où la justice cède la place à la justesse afin de permettre à tous les Gabonais, quelques furent leurs appartenances politiques et quelques furent leurs crimes, de continuer à vivre ensemble, dans une paix sociale et une unité nationale réfléchies et construites autour de la préservation de la dignité de tous. Du point de vue traditionnel, le pardon ne signifie-t-il pas « relever son frère qui est tombé dans la faute pour lui permettre de réintégrer dignement sa communauté » ? Si, de par notre combat, nous n'avons pas pu relever le frère et père Bongo parti trop tôt, il est encore temps de relever ceux qui, derrière lui, ont à charge de gérer son héritage. Autrement dit, en échange de la Vérité et de la Réforme, les membres du régime Bongo qui, dans le cadre de la nouvelle entente nationale, auront avoué leurs crimes et déclaré leurs biens, pourront continuer à jouir de leurs libertés et de leurs droits civiques, sans plus jamais être inquiétés dans leur intégrité physique ou financière et sans chasse aux sorcières aucune à leur

encontre. Par ailleurs, plutôt que de limiter leurs droits politiques, ils continueront à jouir, dès la première élection démocratique du Gabon sous l'égide de l'ONU et suite à la transition, du droit de :

- se présenter sans restrictions à toutes les élections nationales ou locales et ainsi laisser le peuple décider de qui est élu et qui ne l'est pas ;
- jouir du droit d'entreprendre librement au Gabon en y investissant dans des domaines créateurs d'emploi ; une Commission du Ministère des finances aidera ainsi les anciens dignitaires à rendre productifs les biens financiers dont ils disposent.
- jouir de la protection de l'état dans les cas où, par vengeance, injustice voudrait leur être faite à quelque endroit que ce soit du territoire national.

La loi d'amnistie sera, bien évidemment soumise au référendum et toutes les forces politiques et sociales du pays s'accorderont pour faire campagne pour le « oui », c'est-à-dire pour le pardon, à l'issue des travaux de la Commission de la Vérité, de la Repentance et de la Réconciliation Nationale.

F. 3. Vérité sur les crimes commis : La vérité sur les crimes politiques, humains et économiques commis sera, pour le Gabon, une forme d'ascèse psychologique qui permettra au pays de raconter autrement son histoire en évitant de fonder le souvenir de son passé sur la rancune et la vengeance, mais plutôt autour d'actes constructifs allant dans le sens de la réconciliation nationale; on envisagera par exemple d'ériger sur l'autel de la paix sociale et de l'unité nationale, à la mémoire de tous les héros connus ou inconnus qui ont perdu leurs vies ou leur dignité, une Stèle à la Réconciliation Nationale.

F. 4. Vérité sur les fortunes détournées et cachées : En échange de l'Amnistie, tous les dignitaires, passés ou présents, du régime Bongo, feront état, publiquement, des fortunes volées et accumulées. La connaissance exacte des fortunes accumulées permettra à une Commission spéciale sise au Ministère des Finances :

- d'évaluer le montant total des biens financiers et matériels des dignitaires gabonais ;
- de faire rapatrier au Gabon, sans les arracher à leurs propriétaires, toutes les fortunes accumulées à l'étranger, et revendre les patrimoines des uns et des autres détenus en terre étrangère, aux fins de disposer, dans les banques gabonaises, de l'équivalent monétaire de ces propriétés et biens ;
- d'investir, tout en gardant la traçabilité des apports individuels de chacun des dignitaires, et sans les leur arracher, ces fonds dans des projets sociaux productifs comme la construction de logements sociaux qui pourront être mis à la disposition des Gabonais. Par cet arrangement, la vente ou la location desdits logements sociaux permettra de maintenir non seulement les fonds investis sur la base des apports des amnistiés, mais aussi de générer certains bénéfices qui pourraient être partagés à raison de 75% pour l'Etat et 25% pour les amnistiés. Ainsi, tandis que le principal investi par les amnistiés sera préservé et protégé par l'accord d'amnistie, le partage

des bénéficiaires sera assuré entre l'Etat et les amnistiés et les amnistiés auront, par l'utilisation de leurs fonds en vue de l'amélioration de la vie des Gabonais, rendu indirectement au peuple les fonds détournés sous forme de logements sociaux et d'emplois, puisqu'il faudra bien les construire. On pourrait ainsi imaginer l'intérêt que pourrait représenter, par exemple, 50 millions d'Euros de biens financiers rapatriés dans les banques gabonaises en vue de construire des logements sociaux et créer des emplois. Ce serait ainsi une forme de réparation vis-à-vis des Gabonais qui préserverait les dignitaires du régime Bongo de la chasse aux sorcières tout en sauvegardant la cohésion sociale.

F. 5. Le cas de l'armée : L'armée étant, dans les pays qui se respectent, l'outil par lequel l'Etat de droit est protégé et rétabli quand le reste des institutions a failli, il est important qu'elle prenne au Gabon toute la mesure de sa responsabilité et de sa neutralité républicaine. L'armée ayant pour vocation de ne servir aucun régime, mais de servir l'Etat tout en se faisant garante de son intégrité, il y a aujourd'hui un impératif absolu à revaloriser le rôle de l'armée au Gabon. Cette revalorisation passera par trois mesures de réforme importantes :

- l'armée étant apolitique, il lui sera important de prendre conscience de son rôle et de ses responsabilités en matière de neutralité et de protection de l'intégrité de l'Etat, donc, son devoir de toujours prendre partie pour le peuple et non pour un régime ;

- l'armée n'ayant été que l'exécutante des basses besognes sous le régime Bongo, il s'agit, dans le cadre de la Réforme et de la Réconciliation nationale, de protéger l'armée gabonaise et ses généraux de toute tentative de chasse aux sorcières ; ainsi, dans le cadre de l'amnistie, il sera clairement établi que toute personne ayant des fonctions de général ou de haut cadre au sein de l'armée et des corps constitués gardera son grade et ne sera jamais inquiété ; ainsi, si on était Général d'armée sous Bongo, on le resterait sous le nouveau régime en cas de changement de régime suite à l'élection générale ;

- plus important même encore pour l'armée et les corps constitués sera la revalorisation de leurs rôles et statuts. Sous Bongo, les membres de l'armée et des autres corps constitués comme la gendarmerie et la police ont souvent été négligés non seulement au niveau des salaires, mais aussi au niveau du logement. C'est d'ailleurs cet état de fait qui a souvent conduit les policiers et gendarmes à organiser sans les rues de Libreville et sur les routes du Gabon le racket mafieux des citoyens et taximen dans le but d'alléger la précarité dans laquelle les avait placés le régime en place. Dans le cadre de la Réforme, nous proposons que les mesures suivantes soient prises au bénéfice de l'armée :

- pour éviter la politisation des Généraux qui y trouveraient une planche de salut pour sortir de la précarité, nous proposons de relever leur statut et traitement au même niveau que celui des ministres ; ceci aurait pour effet non seulement de rendre la profession de Général d'armée plus stable, mais aussi de l'éloigner de toute dépendance vis-à-vis de quelque régime politique que ce soit. Par contre, pour éviter la prolifération de Généraux en tous genres, il conviendra de limiter la promotion à ce rang à des cadres d'expérience ayant rendu des services exceptionnels à l'Etat ;

- pour éviter que les rangs subalternes des corps armés ne continuent, eux aussi, à être livrés à la précarité qui contribue à la corruption policière au Gabon, il faudra un relèvement des salaires de base des policiers, gendarmes et autres membres des corps armés en début de carrière, aux fins de leur permettre des vies décentes qui les éloigneraient de la corruption et des rackets. La politique de logement envers eux sera également prioritaire, en vue justement de réduire leurs dépenses salariales et ainsi rehausser leur niveau de vie ainsi que sa qualité. Ils seront ainsi à même de mieux protéger le citoyen, respecter et faire respecter la loi, assurer l'ordre et servir de bon exemple de respect et de dignité aux citoyens.

G. De la politique générale de redressement national

La Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National proposera aux Gabonais, sous peu, un texte cadre qui contiendra les grandes orientations économiques qui devraient permettre à notre pays d'envisager avec sérénité l'après-Bongo, à la condition, bien évidemment, qu'il soit procédé, au préalable, à la réforme des institutions ici proposée. Dans ce document cadre, un projet de société concret et modernisateur sera offert qui pourrait permettre à notre pays de se lancer, immédiatement après l'élection, sur la pente du développement économique durable. C'est dans ce contexte de rationalisation et de gestion responsable que nous proposerons, par exemple, le relèvement des salaires des classes économiques les plus précarisées par la vie chère et la réduction de ceux des classes les plus hautes au sein de l'administration publique. Il n'y a aucune justification économique ni cohérence dans le fait de voir un ministre gagner 10 millions de FCA par mois dans un pays où le SMIG n'atteint même pas 100.000 F CFA par mois.

Nous restons convaincus de pouvoir faire économiquement au Gabon, et en seulement 5 ans, tout ce que le régime Bongo n'a pas pu faire en 42 ans de pouvoir sans partage : routes, écoles, hôpitaux modernes, relèvement du pouvoir d'achat et de la qualité de vie et réduction de la vie chère. Mais pour que tout cela soit possible en 5 ans, la Réforme et l'Etat de droit devront s'affirmer.

Conclusion

Par ces propositions de Réforme, la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National se positionne, non seulement comme une structure du Refus (refus des arbitrages et des compromissions faciles sur le dos des Gabonais), mais aussi de Salut National, c'est-à-dire une structure de travail et de propositions concrètes qui entend canaliser l'énergie intellectuelle, patriotique et citoyenne dans un sens qui permette le renouveau et la renaissance du Gabon en vue du développement et du progrès durables dans tous les secteurs de la vie de la Nation.

A la fin, c'est à un véritable appel patriotique que nous convions ici non seulement ceux qui ont des responsabilités républicaines au sein des institutions qui organisent et gèrent actuellement la République, mais également la nation gabonaise tout entière. La réforme du Gabon n'est pas une question d'opposition ni de régime au pouvoir, elle n'est pas une question pour tel groupe ou pour tel autre : elle est une question pour le Gabon.

Si, donc, subsiste en vous, représentants de la moralité et garants de l'intégrité des institutions de la République, une once de ce patriotisme qui, depuis 42 ans, a manqué à ce pays, nous vous invitons, dès maintenant, au dialogue national.

Par contre, la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National avertit le gouvernement contre toute tentative de refus de cette proposition de paix capable d'apporter la cohésion sociale, politique, économique et culturelle au Gabon ; parce que la Coalition estime neutre son travail de réhabilitation du Gabon dans un esprit de paix et de démocratie, tout refus de ces propositions patriotiques constituerait l'ultime confirmation du régime en place comme un régime qui, non seulement a peur de la démocratie, mais recherche criminellement la mort du Gabon ; la Coalition ne voit aucunement en quoi une proposition aussi neutre, qui touche au fondement même de la République, serait rejetée par ceux-là qui, justement, ont non seulement mené à la mort de cette République, mais se retrouvent, depuis 42 ans, sans idées à même de la faire renaître.

C'est à la renaissance du Gabon que nous vous convions dès ce jour, Mesdames et Messieurs.

Au moment, donc, où la Coalition s'apprête à commencer, dans un premier temps, avec les communautés gabonaises éparpillées dans le monde (la Diaspora), et ensuite, avec les compatriotes du Gabon même, le dialogue qui s'impose en vue de la Réforme et de la transition démocratique imminente au Gabon, nous exhortons le gouvernement gabonais à éviter au Gabon les affres de la violence en saisissant sans plus tarder cette main tendue de la Diaspora pour la paix démocratique immédiate au Gabon.

A ce titre, la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National avertit le gouvernement gabonais que le peuple gabonais, au travers de la Coalition Gabonaise qui défend désormais ses intérêts, se réserve le droit de prendre ses responsabilités devant l'histoire aux fins de restaurer le Gabon dans sa dignité.

Fait le 10 juin 2009 à West Orange, New Jersey (USA)

Le Directoire

Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National

S/C BDP-Gabon Nouveau

P.O. Box 3216 TCB, West Orange, New Jersey, USA

Tel./Fax : +1 973.447.97.63

Email : cgrsn@coalitiondurefus.org

Site Internet : <http://www.coalitiondurefus.org>